

## Les études techniques avancent

Durant la 1<sup>ère</sup> moitié de l'année 2018, les études techniques ont avancé sur 3 fronts :

### Les réseaux

Les nouveaux réseaux nécessaires pour raccorder 6 STEP sur la STEP régionale ont pu être définis, plusieurs variantes ont été analysées. En tout, ce sont plus de 13 km de nouvelles conduites et collecteurs qui sont projetés. Pour chacune des STEP, les principes de transformation en station de pompage et de déconstruction des éléments qui ne seront plus nécessaires ont été définis.

### Le traitement des eaux industrielles

En collaboration avec les deux principaux partenaires industriels du projet (Cremo et Nestlé Waters), les possibilités de prétraitement et les charges futures à traiter ont été évaluées de manière approfondie, en tenant compte des projets de développement et de modernisation des deux sites industriels (Cremo à Lucens et Nestlé Waters à Henniez). Ces réflexions ont permis de définir les charges futures que devra traiter la STEP régionale.

### La STEP régionale à Lucens

Un enjeu important est la place limitée à disposition sur le site de la STEP, ce qui nécessite une conception compacte et optimisée. Le projet prévoit la construction d'une nouvelle biologie sous forme de réacteurs séquencés. Dans ce système, le traitement biologique à boues activées et la décantation se font dans le même bassin, par étapes ou séquences. Le projet comprend également un traitement des micropolluants ainsi que de nouvelles installations pour le traitement des boues. Finalement, les ouvrages de prétraitement ainsi que le bâtiment de service existant sont entièrement rénovés en partie modifiés. La future STEP régionale traitera à terme les charges polluatives équivalant à quelque 70'000 habitants.



Vue générale du projet de STEP régionale à Lucens (© Pöyry)

A ce stade, les éléments techniques et financiers sont suffisamment avancés pour engager la suite du processus politique, en particulier les modalités de répartition des coûts (clé) et la mise en place des structures futures.

## Comment s'organiser ?

Le COPIL a élaboré une première **intention d'organisation**, qui devra être validée par la suite avec tous les partenaires du projet. Dans les grandes lignes, il est prévu de constituer une association de communes avec les 30 communes vaudoises et fribourgeoises du périmètre de projet. Cette nouvelle structure aurait les tâches suivantes :

- Elle finance et construit la nouvelle STEP régionale ainsi que les raccordements nécessaires pour les 6 STEP à regrouper ; les communes n'auront donc pas à investir elles-mêmes ;
- Pour des questions d'égalité de traitement, l'association reprendrait également les réseaux existants qui ont une fonction régionale ;
- L'association exploite et gère ce réseau et la STEP régionale, avec son personnel ;
- Plusieurs structures intercommunales existantes pourront être dissoutes. Cela simplifiera la gestion pour les communes ;
- Les communes, tout comme les industries importantes, contribuent aux frais financiers et d'exploitation selon une clé de répartition. Dans les communes, cette charge financière est à couvrir par les taxes d'épuration.

## Le traitement des micropolluants : pourquoi, comment ?

Les « micropolluants », littéralement les « petits polluants » regroupent d'innombrables substances chimiques organiques que l'on trouve par exemple dans les médicaments, les produits de nettoyage ou encore les cosmétiques. Une part importante de ces substances aboutit dans les eaux usées et transite donc vers les cours d'eau et les lacs. Les actuelles stations d'épuration ne sont pas en mesure d'éliminer ces substances.

Ces micropolluants peuvent avoir des effets néfastes - même en très petites concentrations (d'où le terme « micro ») – sur les organismes aquatiques et finalement les ressources en eau potable. C'est pourquoi le Parlement fédéral a approuvé une modification de la loi sur la protection des eaux instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de STEP avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

L'une des motivations du projet de régionalisation est la mise en place d'un tel traitement des micropolluants. Ces installations ne sont rationnelles que sur des STEP d'une certaine taille ; elles coûteraient beaucoup plus cher sur plusieurs STEP plus petites. Dans le projet « Moyenne Broye », il est prévu un traitement au moyen de charbon actif en poudre (CAP).

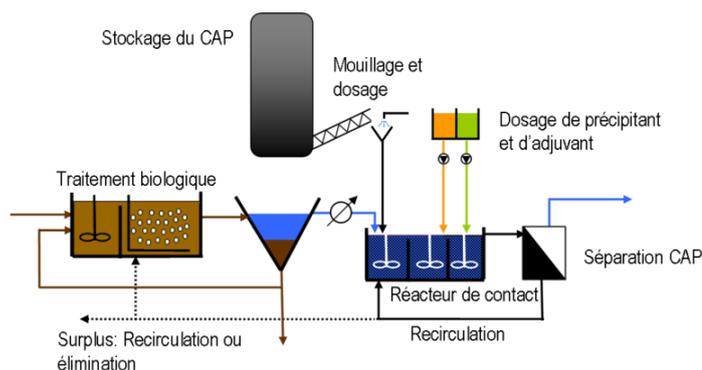


Schéma de principe du traitement par charbon actif en poudre

Source : Plateforme VSA «Techniques de traitement des micropolluants»

La STEP régionale de Lucens est retenue par planification cantonale vaudoise, qui a été approuvée par le Confédération. Ainsi, les équipements pour le traitement des micropolluants seront subventionnés par la Confédération à hauteur de 75%.

Pour aller plus loin :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/dossiers/micropolluants.html>